Quartier Jardin des Plantes

Compte Rendu Séance du 11/10/2018





Ordre du Jour:

- 1. Présentation du jardin partagé et de la rue végétale, passage des Patriarches
- 2. Présentation des travaux de restructuration du Centre de santé de l'Épée de bois
- 3. <u>Pharmacie Monge, mesures mises en œuvre pour réduire les nuisances aux abords de la place Monge</u>
- 4. Point d'étape sur les projets de reprise du cinéma la Clef
- 5. Sécurité aux abords de la rue Larrey
- 6. <u>Divers</u>
- 1. Présentation du jardin partagé et de la rue végétale, passage des Patriarches

Madame la Maire Florence BERTHOUT ouvre la séance et laisse la parole à Madame KUDLA de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

♣ Un projet de jardin partagé porté par une association du 5° et mis en œuvre en étroite collaboration entre la mairie, l'association et les services de la Ville

La parcelle jouxte un petit immeuble social d'ELOGI, sa mise en vente a été bloquée par le Conseil d'arrondissement pour pouvoir la transformer en parcelle paysagère. Un des trois hangars sera conservé pour le matériel de l'association « Les Mouffettes », qui s'occupera du jardin partagé, les deux autres seront détruit. L'aménagement du jardin sera réfléchi avec l'association en prenant en compte les possibilités du site. Des analyses des sols ont été réalisées et les résultats devraient être disponibles prochainement. L'érable qui est actuellement sur la parcelle sera abattu car considéré comme dépérissant mais un autre sera immédiatement replanté. Selon le niveau de pollution de la terre, un arbre fruitier pourra peut-être être planté.

Concernant le calendrier, la DEVE a fait une demande de rétrocession de la parcelle qui devrait aboutir prochainement, il y aura ensuite le dépôt d'un permis de démolir pour les deux hangars. Il faudra ensuite amener l'eau et l'électricité sur la parcelle. Le jardin étant ouvert sur la rue, le projet est d'installer une grille transparente végétalisée pour donner envie aux passant d'entrer, en effet, comme tout jardin partagé, il sera ouvert à tous deux fois par semaine pour favoriser les échanges.

♣ Un projet de rue végétale co-construit avec les habitants du 5e

La présentation devant le conseil de quartier préfigure une rencontre sous forme d'ateliers de coconstruction (qui a eu lieu au mois de novembre en présence des habitants, des élus et des services techniques). Le premier objectif de la rue végétale est de renforcer la présence du végétal dans la rue, de favoriser la biodiversité, d'apporter de la fraîcheur et de mieux gérer les eaux pluviales. Il s'agit également de donner à la rue un nouvel équilibre entre piétons/voitures/nature, tout en favorisant la participation citoyenne. Enfin, l'objectif est de développer le lien social et la convivialité, en créant des espaces pour jardiner, se rencontrer, échanger et créer des espaces d'animation. Sa création est un processus collectif de réflexion et de conception entre la Mairie d'arrondissement, les citoyens et la mairie centrale via les directions techniques. La rue végétale est donc un projet où les citoyens seront impliqués à quatre niveaux, de la réflexion à la conception, de la réalisation (petits travaux) jusque dans l'entretien. L'idée est d'offrir des espaces verts en pleine terre ou en bacs pour que ceux qui ont envie puissent jardiner via le « permis de végétaliser ».

4 Questions des administrés

Bien qu'elle soit piétonne, des voitures continuent de passer dans la rue, comment comptez-vous les en empêcher? Comment faire pour l'entretien afin que les chiens ne viennent pas faire leurs besoins dans les bacs? Il ne sera pas possible de fermer la rue avec des barrières, mais les « permis de végétaliser » permettront aux gens de s'approprier les lieux et les services de sécurité de la DEVE viendront faire de la prévention-sensibilisation-verbalisation.

De nombreuses questions concernent le choix de la rue, considéré comme peu judicieux. Sur chaque projet de végétalisation, les services sont confrontés aux lourdes contraintes de voirie, surtout sur les rues courantes. En revanche, les études techniques faites sur le passage des Patriarches montrent une réelle faisabilité en matière de végétalisation.

2. Présentation des travaux de restructuration du Centre de santé de l'Épée de bois

Malgré un axe spécifique de prise en charge de la personne âgée dépendante dans son projet, le centre de santé reste un centre de santé polyvalent ouvert à tous les publics du 5^e arrondissement. Les travaux permettront de gagner deux cabinets médicaux ainsi que la création d'un deuxième cabinet dentaire et d'une salle de réunion, de formation et de coordination des parcours de soin des

patients pour ceux qui seront suivis dans le centre.

Le centre va rouvrir avec l'essentiel des professionnels de santé qui y travaillaient avant sa fermeture. Il y aura également un recrutement en médecine générale, en pédicurie et en médecine de spécialité (rhumatologie, cardiologie, dermatologie, etc.). Les rendez-vous pourront se prendre par téléphone ou via Doctolib.

Il y aura une collaboration avec des praticiens hospitaliers qui viendront sur le centre. Il y aura également des téléconsultations qui viendront prendre la suite des services de consultations à domicile. Les téléconsultations sont conjointes entre un médecin au centre et un infirmier à domicile.

Questions des administrés

- Qui vous enverra les patients, notamment pour une prise en charge en gérontologie? L'entrée de prise en charge à domicile de personnes âgées se fera au travers des prescriptions de professionnels. Il n'y a pas, a priori, de saisie directe par les patients et leur famille.
- Quels seront les horaires d'ouverture ? 8h30-19h sans interruption avec fermeture le week-end.
- Qu'en est-il du tiers payant? Tous les centres de santé de la Ville sont en tiers payant obligatoire. Au premier semestre 2019 il devrait être possible de passer en tiers payant complémentaire.

3. <u>Pharmacie Monge, mesures mises en œuvre pour réduire les nuisances aux abords de la place Monge</u>

Mme la Maire laisse la parole à M. MANSOURATY, responsable de la Pharmacie Monge. Depuis deux ans, le nombre de cars a été réduit de 40%, il y a aujourd'hui entre 4 et 8 cars par jour. Les guides ont un circuit touristique avec des passages obligatoires et une option shopping avec un temps imparti de 30 à 40 minutes sur le point de vente. Les cars arrivent entre 9h00 et 18h00 et il leur ait demandé de faire une dépose minute et de ne pas stationner. Il arrive cependant que les chauffeurs refusent de se déplacer. Il a même été proposé un forfait de rémunération aux chauffeurs pour aller stationner ailleurs, ce qui a permis de réduire, en partie, la nuisance.

Par ailleurs, des stationnements vélo ont été aménagés à la demande de la Mairie en amont du feu qui se trouve au niveau du franprix, ce qui empêche les cars de se garer à proximité immédiate du feu et a largement amélioré la sécurité des piétons qui traversent.

Mme la Maire a demandé, en Conseil de Paris, que les agents de la Ville puissent faire de la consignation, c'est-à-dire exiger que les contrevenants payent immédiatement leur amende, cela afin de réellement dissuader les chauffeurs de cars indélicats.

Le changement de politique commerciale de la pharmacie, qui vise à se défaire de la dépendance aux touristes et à revenir sur le cœur de métier, en effet, la pharmacie prévoit, pour 2019, d'agrandir la surface commerciale à l'étage, pour séparer les flux de clients et de patients en parcours de soins.

Par ailleurs, un site est en développement sur lequel les patients pourront déposer leurs ordonnances. Le service de livraison permettra d'aller chercher l'ordonnance chez le patient est de livrer les patients chez eux sans qu'ils ne se déplacent. Les livraisons se feront à vélo ou avec des véhicules électriques.

Questions des administrés

- Est-il possible de supprimer l'affichage digital qui gâche la rue? Le retrait de l'affichage digital sera fait. Par ailleurs, un dossier de changement de façade a été déposé auprès de la Ville.
- Avez-vous des accords avec des opérateurs touristiques? La pharmacie n'a pas d'accord commerciaux particuliers.
- 🏈 Y-a-t-il une possibilité de vidéo-verbalisation ? Mme la Maire précise que la demande a été faite.
- Qu'est-ce qui a été fait pour éviter d'avoir des palettes sur le trottoir au moment des livraisons? Aujourd'hui la pharmacie ne reçoit plus que 20% de ses livraisons directement sur place, et uniquement en matinée. Les gros volumes sont réceptionnés dans une zone hors du 5^e, dans un local spécifique pour le stockage. Les équipes de la pharmacie ont été sensibilisées afin de ne plus rien laisser traîner sur le trottoir.

4. Point d'étape sur les projets de reprise du cinéma la Clef

Mme la Maire laisse la parole à Mme BABA, ancienne salariée du cinéma la Clef et membre du collectif de reprise du cinéma pour sa réouverture.

Aujourd'hui, le CE de la *Caisse d'Épargne* souhaite vendre le bâtiment dont elle est propriétaire. Le cinéma avait un contrat d'occupation pour un loyer dérisoire qui permettait de proposer une programmation engagée. Suite aux élections syndicales, le collectif a rencontré le nouveau comité syndical qui souhaite étudier toutes les propositions, mais les discussions sont en bonne voie.

Le collectif a préparé un projet culturel de reprise et réussi à trouver des partenaires et un financement. Il a à cœur de proposer un projet humain, social, de quartier, qui mette en avant les acteurs locaux et cette programmation qui était déjà la programmation historique du cinéma. Le partenaire principal est LITA.co qui est un partenaire de levée de fonds en économie sociale et solidaire. Les banques et les partenaires qui suivent le projet, en fonds propres ou solidaires, font partie de l'économie sociale et solidaire. Les institutions du monde du cinéma comme le CNC soutiennent le projet mais ne peuvent aider, sous forme de subventions, que sur la partie exploitation, or il s'agit, ici, de racheter le bâtiment.

Pour que le projet soit viable, le projet prévoit de garder la programmation antérieure, de réhabiliter la 3^e salle qui servira de salle de post-production pour les professionnels et les amateurs et de faire de la restauration.

Question des administrés.

Pourquoi le CE veut-il vendre ce bâtiment ? Il est propriétaire de ce bâtiment depuis les années 80, à l'époque, le CE était de Paris et les salariés avaient vocation à venir et à utiliser les salles. Ensuite, il y a eu un regroupement Île-de-France et petit à petit, les salariés ont cessé d'utiliser ce lieu. La présence d'associations a permis au lieu de vivre encore, mais c'était à perte pour le CE.

5. Sécurité aux abords de la rue Larrey

M. TIBERI a été saisi par plusieurs habitants d'un problème de sécurité sur des îlots d'immeubles e souhaite assurer que la mairie est préoccupée par la situation et suit le dossier de près.

6. Divers

- Les brocantes avenue des Gobelins. Il y a beaucoup de brocantes sur cet axe, elles servent à apporter des moyens aux associations de commerçants, en plus du caractère d'animation locale, pour financier les décorations de Noël qui coûtent très cher dans ce secteur. Le calendrier sera rediscuté afin que cela ne soit pas une trop grande nuisance pour les riverains.
- Qu'en est-il de la rue Larrey et du projet d'hôtel discuté plusieurs fois en conseil de quartier? Il y a actuellement un projet de permis de construire modificatif, mais une partie des engagements n'a pas été tenues, dont les zones de dépôt pour les taxis. Mme la Maire avait demandé que la dépose taxi se fasse en sous-sol et qu'il y ai un dialogue avec les riverains qui verront l'ensoleillement diminuer, ce qui n'a pas été fait. Mme la Maire souhaite organiser une réunion spécifiquement là-dessus. Par ailleurs, la DPSP est intervenue à plusieurs reprises pour faire cesser les nuisances sonores des occupants actuels.
- Est-il possible de renforcer la visibilité des passages piétons de la rue Monge qui sont très abîmés? Une demande sera déposée auprès des services techniques de la Ville.

La séance est levée.